

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



sachons surtout les élever convenablement, puisque c'est dans le jeune âge qu'on pose le fondement des succès futurs des animaux. Pour cela, choisissons bien les reproducteurs, ne les employons qu'à un âge assez avancé, nourrissons bien les truies pendant leur gestation et donnons aux petits une nourriture abondante. Voilà les quatre conditions que doit remplir celui qui veut faire de la production du porc une spéculation lucrative.

Le choix des reproducteurs est plus important qu'on ne le pense généralement. A part quelques rares exceptions, le cultivateur ne s'occupe pas assez du choix d'un mâle, c'est l'affaire du hasard. Ce n'est pas ainsi que doit agir l'homme désireux de réussir. Lui seul doit régler les accouplements de manière à obtenir les produits les meilleurs et les plus perfectionnés. La truie et le mâle peuvent être pris dans la race du pays ; mais il faudra qu'ils soient les moins défectueux que l'on pourra trouver. Si l'on veut améliorer la race par le croisement, la truie appartiendra sans doute, à la race du pays ; mais le mâle devra être bien conformé et appartenir à une race capable de produire l'amélioration voulue. De ce premier croisement, on obtiendra des animaux plus ou moins améliorés dont les meilleurs seront employés à la reproduction.

L'âge des reproducteurs doit aussi être pris en considération. Si ces animaux ont été bien nourris, ils seront assez développés à 8 ou 10 mois pour se reproduire avantageusement ; mais s'ils n'ont reçu qu'une alimentation insuffisante, ils ne pourront être employés avant l'âge d'un an sans que leur croissance en souffre beaucoup.

Les truies pleines doivent être bien nourries pendant tout le temps de la gestation et surtout pendant les derniers mois. Deux raisons engagent l'éleveur à en agir ainsi ; d'abord afin que la progéniture puisse se développer sans entraves ; puis, afin qu'aussitôt après la mise-bas, les mères puissent fournir à leurs petits tout le lait dont ils auront besoin. Pour ces raisons, l'éleveur devra surveiller et fixer les accouplements de manière que le port arrive à l'époque où la nourriture est abondante sur la ferme, vers la moitié d'avril par exemple.

Il ne faut pas cependant que les truies pleines soient poussées à l'engraissement ; car la dépense deviendrait trop considérable et les petits n'en seraient pas plus développés. Ce ne sont pas les truies grasses qui donnent les plus belles portées, mais plutôt celles qui sont dans un état moyen d'embonpoint.

Les aliments qui conviennent aux truies pendant leur gestation sont très nombreux, elles mangent de tout. On doit éviter cependant de leur donner une nourriture trop échauffante. Les racines et surtout les carottes paraissent être les plus convenables. A ces carottes, on ajoutera un peu de grains moulus, vers la fin de la gestation ; mais on retire la ration de grains quelques jours avant la mise-bas.

Certaines truies sont très-fécondes et donnent généralement des portées de dix ou douze petits et quelquefois davantage. On a remarqué que les races communes sont plus fécondes que les races perfectionnées, surtout celles qui nous viennent de l'Angleterre. Mais, dans une même race, les truies ne sont pas toutes également fécondes.

La fécondité est une qualité précieuse que l'on doit rechercher avec soin. Le nombre de petits qu'une truie peut nourrir convenablement, dépend de sa taille et de son état d'embonpoint. Si elle est de taille moyenne et en bon état, elle peut allaiter parfaitement 8 à 10 petits. Elle devra donc être assez féconde pour donner au moins ce nombre à chaque portée. La première portée est toujours moins nombreuse

que les portées subséquentes ; mais si à cette première portée, elle ne donne pas au moins 7 ou 8 petits, elle ne sera jamais assez féconde et il vaut mieux l'engraisser aussitôt après sa première gestation.

D'un autre côté, il arrive quelquefois que les truies très-fécondes donnent plus de petits qu'elles n'ont de mamelles. En supposant que ces truies soient très fortes, bien nourries et bonnes laitières, elles ne pourront jamais allaiter convenablement toute cette progéniture, il faudra nécessairement tuer quelques-uns des petits, de manière à n'en laisser que neuf ou dix à chaque truie.

Si on lui en laissait un plus grand nombre, toute la portée se ressentirait de la trop grande division de la nourriture, et le développement général ne serait pas aussi rapide ni aussi complet. En outre, sur le nombre, il se trouverait toujours quelques petits qui, repoussés par les plus forts, n'auraient à sucer que des mamelles vides. Ces petits resteraient toujours chétifs. De sorte que, dans son propre intérêt, il vaut toujours mieux détruire au moment de la naissance, les petits qui dépassent le nombre que la truie peut convenablement nourrir.

Pendant l'allaitement, les bons soins et surtout la bonne nourriture donnés à la mère influent instantanément sur le bon état des nourrissons. Si la truie est maigre, elle n'aura que peu de lait et ses petits souffriront. Il faut donc, immédiatement après la mise-bas, la nourrir abondamment en lui donnant les aliments les plus propres à favoriser la sécrétion du lait et à lui donner des forces. Si elle est en bon état, le bon élevage exige que, pendant les premiers jours, la nourriture soit diminuée et donnée plus liquide. Mais après cela, toutes les nourrices, doivent recevoir une alimentation abondante composée de racines, de patates, de résidus de laiterie, de grains moulus et délayés dans l'eau. Toutes les racines et patates devront être cuites et réduites en bouillie, car c'est dans cet état qu'elles agissent le plus favorablement sur la production du lait.

Les aliments doivent être donnés en quatre repas, à des heures régulières, et en quantité uniforme. L'irrégularité dans l'alimentation est également préjudiciable à la mère et aux nourrissons, il faudra donc éviter cette faute avec un soin scrupuleux. Il ne faut pas oublier que l'exercice est indispensable à l'entretien de la santé. Quelques jours après la mise-bas, il sera excellent, dans les beaux temps, de donner une couple d'heures de liberté par jour à la truie. Cette mesure est surtout essentielle quand la porcherie n'est pas saine.

Le froid agit défavorablement sur les gorets, il les empêche de prendre un grand développement, et en fait même succomber un grand nombre. Nos races rustiques sont moins sensibles au froid que les races importées ; cependant elles ne laissent pas que d'en souffrir beaucoup. Pour cette raison, il n'est pas recommandable de choisir l'hiver pour la mise-bas. Mais si, malgré toutes les précautions, les truies faisaient leurs petits pendant les grands froids, il faudrait les loger avec leurs nourrissons dans une étable chaude.

N'oublions pas que la propreté, si nécessaire à tous les pores mâles et femelles, l'est encore plus pour les porcelets.

(A continuer)

## REVUE DE LA SEMAINE

Tous les dimanches, les salles du Vatican s'emplissent d'une foule fidèle et empressée de venir porter au Souverain-Pontife l'assurance de son dévouement inaltérable. Chacune des paroisses de Rome vient à son tour consoler le Père

commun des fidèles dans les tribulations que lui suscite l'insolente usurpation italienne.

Dimanche le 25 de février venait le tour des paroisses de la Minerva, de la Madeleine et de St. Eustache. Plus de deux mille Romains, de ces trois paroisses, accompagnés de leurs curés respectifs, de six cardinaux et de deux princes romains, s'étaient rendus au Vatican. Le marquis Patrizzi lut, au nom de ses compatriotes, et d'une voix émue, une adresse remplie des plus chaleureuses protestations de fidélité, de respect et d'amour à l'égard de leur roi légitime et de leur Père Vénéré.

Pie IX, dans sa réponse, exquissa en quelques mots l'histoire de Job, et dit que peut-être de nos jours, comme à cette époque, le démon avait reçu la permission de parcourir la terre et de persécuter les enfants de Dieu, mais que l'heure du triomphe arriverait.

" Ou je me trompe, mes chers enfants, a dit le Pape, ou le démon jouit encore de cette liberté de circuler dans le monde et de s'attaquer à toutes les âmes (Mouvement dans l'auditoire). Il est possible que Dieu ait dit au démon : D'où viens-tu et où vas-tu ? *Perambulavi terram et circuiiui eam*, a-t-il répondu.— N'as-tu donc pas vu, a pu reprendre le Seigneur, tant de Cercles catholiques, tant de bons Romains, tant d'âmes d'élite qui aiment la vertu, la justice, la foi, la religion, sur toute la surface de la terre, en Italie, en Europe, et ailleurs ? Eh bien ! tu as pu te convaincre que malgré l'oppression, la violence, les injures, les affronts, ils ne craignent encore, ils n'aiment encore, ils fréquentent les églises, ils se rendent encore au pied des autels, et ils me supplient sans trêve, afin que je daigne étendre la main et venir à leur secours pour qu'ils puissent enfin respirer l'air pur de la paix et de la tranquillité !

" Or, si Job après toutes ses misères, vit Dieu se souvenir de lui et lui rendre plus même qu'il n'avait perdu, de sorte qu'il mourut heureux et comblé de bénédictions, espérons qu'en nous tous s'accomplira la même chose, et que la justice divine étant apaisée, nous jouirons de la paix, de la tranquillité, et que le prêtre, le religieux et l'homme d'ordre pourront traverser les rues de la métropole du monde catholique sans avoir à craindre les insultes et parfois la mort. C'est là, du moins, le désir que je forme du fond du cœur.

" Cependant nous savons d'autre part que le Seigneur tient en main le crible qui sépare la paille du grain, et qu'il viendra un jour où les méchants, qui se glorifient présentement de leurs iniquités, seront mêlés avec cette paille, non pour être consumés par le feu, mais pour brûler pendant l'éternité, tandis que les âmes élues, au nombre desquelles, je le souhaite, vous vous trouverez tous, seront mises à part dans les greniers célestes, c'est-à-dire au Paradis, pour le louer à jamais.

" Je désire le premier triomphe, mais davantage encore le second, qui est plus beau, qui ne doit jamais finir.

" Seigneur, écoutez la prière que vous adresse votre indigne Vicaire; jetez un regard sur ce peuple. C'est vous qui avez planté cette vigne, vous qui l'avez arrosé de votre sang précieux, vous qui avez envoyé à Rome Pierre, votre premier Vicaire, Pierre qui a consommé ici son martyre pour confirmer la foi qu'il avait prêchée. Seigneur, visitez cette vigne, regardez ses misères et étendez les bras pour les bénir.

" Bénissez les jeunes gens, afin qu'ils soient préservés de la corruption; bénissez les parents, afin qu'ils donnent toujours une éducation chrétienne à leurs enfants; bénissez les mères et consolez-les dans leurs afflictions; bénissez ce peuple tout entier, les présents et les absents, et rendez-les

tous dignes de chanter vos louanges dans les siècles des siècles."

Ces paroles du Saint-Père furent accueillies par un immense cri d'enthousiasme et les acclamations durèrent longtemps après que le Pape fut entré dans la Bibliothèque du Vatican, où il fait d'habitude une promenade dans l'après-midi.

Rome vient d'être visitée par le Prince Frédéric-Charles de Prusse. Tous les journaux Européens sont remplis de commentaires sur les paroles que ce prince a prononcées et peut-être même sur celles qu'il n'a pas prononcées. Il n'aime pas la France le prince prussien.

On le complimentait sur le succès des armes prussiennes et il est bon de dire ici que les hommes d'Etat italiens sont tellement reconnaissants à la France, de les avoir aidés à constituer le royaume d'Italie, qu'ils ne manquent jamais l'occasion de lui faire voir combien ils la méprisent. Donc, on complimentait Frédéric-Charles.— " Le secret de la victoire, a-t-il répondu, est de se former soi-même et de former les autres à la guerre. La France est du haut en bas corrompue. Il n'y a qu'une classe debout et digne, noble et patriotique, véritablement influente, c'est le clergé. Il était impossible de ne pas l'admirer sur le champ de bataille.

" Le clergé est la seule chose que l'Allemagne n'ait pas vaincu en France.... Il y a en France une république sans républicains..... M. Thiers se cramponne à son provisoire, comme un vieillard qu'il est se cramponne à la vie qui est elle-même un provisoire..... Les Orléans sont radicalement impossibles et M. d'Annale n'est pas sérieux..... Ou l'empire ou la monarchie légitime, cela seul est possible..... L'Empire a pour lui les campagnes, les intérêts matériels..... La Monarchie a pour elle le clergé et les populations qui conduisent le clergé. Le Comte de Chambord est, d'ailleurs, loyal, inébranlable, et notre seul ennemi sérieux.... Dans un temps donné, la France devra recommencer la guerre, nous ne nous le dissimulons pas, et nous serons prêts.... Mais avec l'Empire, la victoire sera facile... Contre la Monarchie, elle pourrait nous coûter cher."

Le Prince prussien a été reçu en audience par le Saint-Père. De l'entretien qui eut lieu entre eux rien ou presque rien n'a transpiré au dehors. On sait seulement qu'il a duré trois bons quart-d'heures et qu'en sortant le Prince n'a pu contenir son admiration. Il disait à haute voix:— " Quel vieillard ! quelle fraîcheur d'idées ! C'est inconcevable ! "

Cette enthousiasme ne surprend pas, tout le monde l'éprouve en présence de Pie IX, et si les impies approchaient quelquefois du Saint-Père, le Démon pourrait craindre la perte de beaucoup d'adeptes.

On faisait circuler le bruit, il y a quelques semaines, du départ du Souverain Pontife pour Malte et de la convocation du Concile en Autriche; mais des nouvelles plus récentes annoncent que ce bruit est sans aucun fondement.

Une dépêche de Rome en date du 28 février, annonce que M. Thiers a nouvellement offert l'hospitalité de la France au Pape, si Sa Sainteté se décidait à partir; et que l'empereur d'Autriche a également offert à Pie IX le château de Salzbourg. Ces offres ont été faites spontanément, en prévision d'une éventualité dont rien jusqu'ici ne fait prévoir la réalisation.

Une autre dépêche dit que dans une audience du 30 mars, le Pape a blâmé la conduite des gouvernements, presque tous occupés à combattre l'Eglise; il a hautement revendiqué le droit de leur parler ainsi et dit: " Je veux que les gouvernements sachent que je parle pour leur bien."

Il existe en ce moment, dans un hameau de Belgique, du nom de Bois-d'Haine une vierge favorisée de dons précieux, entre autres, des sacrés stigmates de la passion et de l'extase. Louise Lateur est son nom. Chaque semaine, le vendredi, un écoulement abondant de sang s'échappe de ses pieds, de ses mains, de son côté gauche et de sa tête, et elle passe une partie de la journée dans une profonde extase. Le premier écoulement de sang eut lieu le vendredi 24 avril 1868. En ce jour, la jeune sainte remarqua qu'elle perdait du sang par la face dorsale des pieds. Puis le 8 mai, le sang s'échappa non-seulement de ses pieds, mais encore de son côté et de ses mains. Enfin, le 25 septembre de la même année, le sang se mit à suinter aussi de sa tête, comme si elle eût été couronnée d'épines. Depuis cette époque, le merveilleux phénomène s'est renouvelé tous les vendredis, excepté une ou deux fois.

Le docteur Lefèvre de l'Université de Louvain a publié sur Louise Lateur une *Etude Médicale* dont l'*Echo de Rome* nous donne l'extrait suivant :

" L'écoulement du sang commence dans la nuit du jeudi au vendredi, presque toujours entre minuit et une heure. Il ne se produit pas sur tous les stigmates à la fois ; il s'établit successivement et sans ordre déterminé. La plus souvent, c'est par le côté que le saignement débute : successivement et à différentes heures les stigmates des mains, des pieds et du front se mettent à saigner à leur tour." Le docteur ajoute : " A chacune de mes visites, le vendredi, j'ai eu soin de m'assurer que le côté gauche de la poitrine saignait. J'ai eu l'occasion d'observer quatre fois le saignement de la tête. Sous les cheveux qui sont imprégnés de sang et agglutinés entre eux, il est difficile d'étudier l'état de la peau ; mais il est naturellement fort aisé de l'examiner au front..... On voit sourdre le sang par douze ou quinze points. Un bandeau large de deux travers de doigt, entourant la tête en passant par le milieu du front, à égale distance des sourcils et de la racine des cheveux, couvraient toute la zone saignante."

Lorsque la stigmatisée est en extase, il se produit des phénomènes qui démontrent que son âme et toutes ses facultés sont concentrées dans un monde tout autre que celui qui l'entoure. Tantôt son corps tourne sur lui-même et ses yeux se meuvent comme s'ils suivaient une procession invisible. Tantôt, elle se soulève, s'avance, se pose sur la pointe des pieds et semble prête à s'échapper de la terre ; ses lèvres s'agitent, elle devient toute haletante, son regard s'anime, son visage se transfigure et s'illumine d'une beauté vraiment idéale. Lorsqu'on prie près d'elle, sa physionomie exprime visiblement les sentiments de joie ou de tristesse, d'espérance ou de crainte que signifient les paroles récitées, n'importe en quelle langue on les prononce. Si on lui met entre les mains des objets bénis, elle les serre précieusement ; si les objets ne sont pas bénis, elle les laisse tomber.

Ces faits ont été constatés par des milliers de témoins de tous rangs, et de tout âge.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la fameuse discussion qui eut lieu à Rome, il y a quelques semaines, entre les ministres protestants, d'une part, niant le fait que Saint-Pierre fût jamais venu à Rome, et les prêtres catholiques, d'autre part, soutenant la vérité des traditions de l'Eglise. Le compte-rendu de cette discussion est enfin imprimé. C'est un très-volumineux ouvrage dans lequel les misérables ennemis de l'Eglise trouveront plus de honte que d'honneur.

Pour faire pendant à ce compte-rendu, il serait très à propos de donner une courte biographie des principaux individus qui ont osé attaquer la foi catholique. On y verrait

des détails fort édifiants. On saurait, par exemple, que Sciarrelli, le promoteur de la dispute est un ancien religieux de Chieti, aujourd'hui marié avec une femme de Chieti même, ce qui ne recommande pas beaucoup le sujet ; que Gavazzi est un ancien barnabite qui a dû jeter le froc aux orties pour satisfaire ses goûts d'énergumène ; et que Ribetti est également un ancien prêtre, de la vallée d'Aoste, qui après avoir été chargé de conduire les âmes à Dieu a trouvé plus commode de les mener à Satan. Ce trio de renégats, profitant de la latitude que lui donne le gouvernement de Victor Emmanuel, ont eu l'audace de venir montrer leur ignoble personnalité dans la capitale même du monde catholique. Si les honnêtes gens avaient eu la liberté de faire connaître le mépris qu'ils professent pour ces apostats, ceux-ci auraient passé un mauvais quart-d'heure.

La France catholique n'a certainement aucune confiance dans la foi teigneuse des hommes qui la gouvernent ; elle sait que Thiers est un incrédule, que Jules Simon est un libre-penseur forcené et que les autres ministres sont tous plus ou moins impies ou indifférents. Cependant elle a cru quelque temps que ce gouvernement n'oserait pas froisser les sentiments de respect et d'amour de plusieurs millions de consciences dévouées au Saint Père. Plus de cent mille électeurs ont même adressé à l'Assemblée nationale une pétition demandant humblement qu'il ne fût pas nommé d'ambassadeur auprès de la Cour piémontaise à Rome. C'était peu de chose, le gouvernement français, en se rendant aux sollicitations des catholiques, aurait protesté indirectement contre les iniquités italiennes et marqué son respect et sa sympathie envers l'Auguste Vicillard du Vatican.

M. Thiers ne l'a pas voulu ; prières, larmes, religion, conscience, honneur de la France, il a tout sacrifié. Afin de gagner les sympathies d'une faction peu nombreuse, mais redoutable et impie, il a foulé aux pieds tout un peuple catholique qui l'a fait ce qu'il est. Il a nommé cet ambassadeur et la France, fille aînée de l'Eglise, adresse aujourd'hui ses félicitations, par son envoyé, au misérable usurpateur qui insulte et bafoue sa propre mère. Et cet ambassadeur qui est-il ? C'est un impie bien connu par la haine qu'il porte à toute religion et surtout au catholicisme. Ah ! il ne faut pas juger la France par ceux qui la gouvernent ; mais elle est bien malade et la verge divine pourrait bien encore s'appesantir sur elle.

Le Souverain-Pontife avait mille raisons d'être inquiet et de demander des prières pour la France. Mais Satan l'avait devancé, ses conseils ont prévalu et aujourd'hui l'opprobre est consommé.

#### Moyens propres à arrêter la désertion des campagnes

Suite.

Pour tout homme que les passions n'aveuglent pas, il est évident que la constante préoccupation du Gouvernement, n'est pas seulement d'accroître autant que possible le bien-être matériel de toutes les classes de la société, en favorisant l'essor de l'industrie, et en étendant le champ des transactions, mais encore de favoriser le développement de l'agriculture ; il fera tous ses efforts pour arrêter le fléau de l'émigration, en favorisant la colonisation de nos terres plus particulièrement par nos nationaux ; il introduira dans les campagnes l'instruction agricole ; il favorisera par tous les moyens possibles la publication de journaux agricoles dans le pays ; il stimulera l'esprit d'association et il encouragera l'établissement de conférences agricoles dans chaque pa-

niège.

Nous voyons en cela de puissants efforts pour relever l'agriculture. Ajoutons à ces efforts, de nombreuses routes qui sont ouvertes, qui facilitent l'exploitation des territoires, et le transport des denrées sur les marchés; les chemins de fer en opération ouvrent de nouveaux débouchés, et semblent pour ainsi dire fertiliser les pays qu'ils traversent. D'autres sont sur le point d'être construits et faciliteront la colonisation d'un grand nombre de nos forêts.

Les instruments agricoles se propagent et économisent le temps et les forces des cultivateurs et de leurs attelages.

Des primes sont données aux agriculteurs qui se distinguent par l'application de nouveaux procédés susceptibles d'augmenter le produit des terres.

Et, ce qui vaut infiniment mieux pour le bien des campagnes, des hommes aussi recommandables par leur intelligence et leur savoir, que par leur position sociale, se placent à la tête du retour qui se prononce vers les travaux agricoles.

Grâce aux exemples donnés par ces amis de l'agriculture, on commence enfin, à certains endroits, à comprendre et à sentir que la culture de la terre est une science raisonnée qui repose autant sur l'étude que sur l'expérience; que si elle ne conduit pas rapidement à une fortune scandaleuse, elle procure à l'honnête homme, économe et laborieux, une aisance suffisante, une position honorable et une existence plus douce, plus saine et plus moralisatrice que les occupations févresques et anti-naturelles des villes.

Enfin, le titre de cultivateur commence à être aussi honorable que celui de magistrat, et plus que celui d'industriel, de commerçant ou de financier. Et le nom de paysan n'est pas plus une injure que celui de citadin.

En présence de ces faits, le cultivateur n'a-t-il pas raison de s'espérer. Sa condition devra nécessairement s'améliorer. Mais pour cela il faut qu'il le veuille; il lui faut secourir les efforts de ceux qui lui offrent protection dans le but de conserver le précieux trésor que lui ont légué ses ancêtres: *le sol natal*.

### Les emprunts chez le cultivateur

On reproche aux cultivateurs de pousser trop loin l'amour de la propriété; de vouloir toujours acquérir des terres sans avoir à leur disposition les fonds nécessaires pour en payer immédiatement le prix, et de contracter ainsi des dettes qui sont pour eux un sujet d'inquiétude continue et souvent même de ruine.

Il est certain que le système des acquisitions à terme a, comme toute chose, son mauvais côté.

Une acquisition faite intempestivement, en dehors de toute sage proportion avec les ressources de l'acheteur, lui enlève parfois le produit de ses économies antérieures ou un héritage qui le faisait vivre paisiblement. Un terme du prix d'acquisition qui n'est pas payé à son échéance fait bouler de neige; les intérêts s'accroissent; les frais viennent grossir la dette; d'autres termes arrivent à échéance, et si le débiteur ainsi arriéré ne prend pas le sage parti de revendre pour se libérer, il va droit à l'expropriation.

Cependant, le cultivateur qui achète à terme fait le même calcul que le commerçant qui étend ses opérations sans avoir continuellement en caisse les fonds nécessaires pour faire face à toutes ses échéances; il compte sur la vente des marchandises et sur les bénéfices qu'il espère réaliser. Le cultivateur compte sur les récoltes que son sol donne la terre qu'il achète, sur son travail et celui de son puissant associé; et plus il a besoin de compter sur cette ressource, plus il

s'acharne à rendre fertile et productive la propriété qui fait l'objet de son acquisition.

Les ventes à terme et par parcelles sont le plus puissant stimulant du laboureur au travail, à l'économie et à l'amélioration de ses propriétés. Il n'est pas rare de voir des laboureurs payer le prix des immeubles qu'ils achètent à terme avec le seul produit qu'ils en tirent, tout en servant l'intérêt de ce prix à raison de six pour cent, avec moins de dix ans de crédit.

Pour soutenir que le cultivateur se ruine en achetant à crédit ou en empruntant, on s'appuie sur ce que la terre ne rapporte que trois à quatre pour cent.

Ce qui est vrai, c'est la difficulté d'emprunter autrement qu'en achetant, c'est la principale cause de l'infériorité de l'agriculture, et ce sont précisément les lois contre l'usure qui font que l'usure est si fréquente et si funeste dans les campagnes.

Donnons aux cultivateurs la facilité d'emprunter, non point en achetant plus qu'ils ne peuvent cultiver, mais en contractant de véritables emprunts pour améliorer ce qu'ils possèdent déjà. Si chacun était libre d'emprunter au taux que bon lui semble, la concurrence s'établirait entre les prêteurs, et le cultivateur trouverait de l'argent qu'il saurait bien faire fructifier.

Il est vrai que dans l'état actuel des choses, la terre ne rapporte que trois à quatre pour cent à peine à son propriétaire qui la loue; mais elle rapporte beaucoup plus à celui qui l'exploite, surtout s'il est cultivateur de profession et s'il fait lui-même son travail avec l'aide de ses enfants.

Je le répète, le plus puissant auxiliaire pour l'agriculture est, aussi bien que pour le commerce et l'industrie, le crédit, — et le crédit existera lorsqu'on laissera aux capitalistes des campagnes la faculté de s'entendre avec leurs voisins comme bon leur semblera pour le taux de l'intérêt.

On prétend que le morcellement de la propriété ruine l'agriculture, parce qu'il est nuisible aux améliorations et appauvrit la campagne.

C'est une erreur évidente. Il est certain qu'un vaste domaine exploité par un seul fermier, produit moins que s'il était divisé et affermé à plusieurs. Le laboureur qui cultive au delà de ses forces, fait ses travaux à la hâte, laboure mal et engraisse mal. Son travail est fait par des domestiques et des ouvriers mal dirigés et mal surveillés. Celui qui cultive peu, laboure et fume mieux; ses terres produisent davantage, et ses dépenses sont moins grandes.

Il me semble qu'on ne peut pas donner aux laboureurs un meilleur conseil que celui-ci :

Cultivez peu et cultivez bien.

Il est un fait incontestable qui vient à l'appui de mon raisonnement.

Plus la population est pressée sur un même point, plus la terre y est fertile et plus cette population est aisée. Plus les laboureurs sont rares dans un pays, plus ce pays est pauvre. — OLIVIER JEANTET

### Colonisation--Emigration

Nous commençons, dans notre présent numéro, une série d'articles, sur la colonisation et l'émigration, dus à la plume d'un homme bien connu dans le public par son expérience et son patriotisme éprouvé.

Ces articles ont déjà été reproduits dans le *Courrier du Canada* au commencement de l'année 1869; cependant, elles ont encore aujourd'hui autant d'actualité qu'alors. Les idées qui y sont contenues ont été en partie mises en pratique par le Gouvernement de la Province de Québec; ce-

pendant quelques-unes des meilleures n'ont pas reçu la considération suffisante. Nous les présentons donc de nouveau à nos lecteurs et surtout à l'attention de nos gouvernements, afin qu'ils s'en servent pour le plus grand avantage de la classe agricole.

L'auteur, lui-même, s'est chargé de nous faire tenir toute la série de ses articles, avec quelques corrections jugées nécessaires.

Dans les Etats-Unis, les canadiens trouvent bien, il est vrai, certains avantages immédiats, et, au matériel, plus abondants qu'en Canada, mais sans être généralement plus constants ni plus assurés. Ces moyens, en se divisant, diminuent pour chacun en proportion du nombre de ceux qui se hâtent de les partager entre eux, et finissent par être insuffisants, et souvent même bien au-dessous du besoin.

Puis aux Etats-Unis, leur foi et cet esprit de nationalité qui domine toute la classe laborieuse, et du désastre de la guerre civile qui agite le peuple ambitieux de cette république démocratique, les canadiens sont plus que jamais exposés à la cupidité et à l'esprit de domination qui les caractérisent, comme aussi au fanatisme et à l'intolérance de certaines sectes religieuses qui y abondent et font métier et profit de l'achat de la conscience comme de celui du corps du pauvre malheureux qui, dans le besoin, se livre à leur commerce subreptice.

Là, au milieu de la tourmente industrielle et spéculative qui domine toute la classe laborieuse, et du désastre de la guerre civile qui agite le peuple ambitieux de cette république démocratique, les canadiens sont plus que jamais exposés à la cupidité et à l'esprit de domination qui les caractérisent, comme aussi au fanatisme et à l'intolérance de certaines sectes religieuses qui y abondent et font métier et profit de l'achat de la conscience comme de celui du corps du pauvre malheureux qui, dans le besoin, se livre à leur commerce subreptice.

Là, les canadiens souvent sans amis, sans conseil et sans appui autre que celui qu'un sordide intérêt porte à accorder momentanément à des mercénaires obligés, à des nécessiteux prêts à tout faire pour subsister, trouvent bien, en effet, à des conditions humiliantes la nourriture du corps et de quoi soutenir, pour l'instant la force physique dont ont besoin leurs employeurs et maîtres, dans les divers genres d'industrie productive qu'ils poursuivent à tout risque; mais, cet appui intéressé et habilement calculé, ne leur est accordé individuellement, que comme à autant d'instruments aveugles et esclaves, qu'en vue d'un gain anticipé et aux prix de ce que ces malheureux ont de plus cher après la vie. A moins d'être indentifiés avec les principes, les mœurs et les usages des Américains, très-généralement les canadiens ne sont par eux considérés que comme des étrangers en besoin auxquels ils n'accordent que pour avoir, et au centuple.

Là, les canadiens sont au moins sujets à souffrir autant, si non plus qu'en Canada, toutes les privations et toutes les horreurs de l'indigence, le mépris et jusqu'aux consolations religieuses dont ils ont besoin pour eux et pour leurs familles respectives dénuées de tout et désoles.

Un jeune homme du nom de Léon Moquin, de Montréal, demeurant depuis 18 mois à Chicago, Etat des Illinois, ayant, comme bien d'autres de ses compatriotes, manqué d'emploi, eut moins de patience, moins de résignation chrétienne qu'eux, et se suicida de désespoir, le 12 de septembre 1866, à l'âge de 26 ans. . . . — Cependant il était intelligent, instruit, sobre et fort estimé, et, à en juger par le ton général des lettres qu'il écrivit à plusieurs de ses amis et à des membres de sa famille avant de se donner la mort, il n'était certainement pas dépourvu de sentiments délicats et honorables. C'est sans doute un excès de ces sentiments qui, dans un moment où le délire de la douleur était extrême, le porta à s'ôter la vie. . . .

Je sais qu'il n'en est pas toujours ainsi des canadiens émigrés aux Etats-Unis, et qu'heureusement il en est quelques-uns qui, par leur énergie, par leur courage et par leur travail assidu, ont pu se faire un bien-être et une position respectable sans se compromettre, mais c'est l'exception.

Combien de canadiens qui avaient émigré aux Etats-Unis, en sont revenus indigents, affamés et démoralisés, protestants ou incrédules. Combien d'autres, encore plus dépourvus de moyens de subsistance, ne peuvent revenir aux pays, et languissent ainsi éloignés, dans la misère, dans la dégradation et

dans l'incrédulité, ou sont journellement exposés à être parvertis par le fanatisme sectaire ou à servir de pâture au canon moutrier.

D'après les renseignements fournis par les statistiques accréditées, il appert que les canadiens qui se sont enrôlés dans l'armée des Etats-Unis pendant la guerre du Nord avec le Sud, sont au nombre de 43,000. Sur ce nombre 38,000 étaient canadiens-français, dont 14,000 sont morts sur le champ de bataille, la plupart sans les secours de la religion. Cependant, le clergé catholique a fait de grands efforts pour leur en procurer autant que possible dans les moments de danger et à l'heure de la mort. Même des prêtres canadiens se sont transportés sur les lieux et se sont introduits dans l'armée américaine pour cette pieuse fin, mais ils n'ont pas pu avoir la consolation d'être utiles à tous ceux qui réclamaient leur ministère.

Que d'efforts donc, que de sacrifices de toutes sortes ne devrions-nous pas nous hâter de faire pour obtenir, content et heureux au milieu de nous, nos compatriotes pauvres et déçus. Or, un des meilleurs moyens de le faire avec succès, c'est la colonisation déjà entreprise à grands frais par des particuliers, mais sans autant de résultats réalisés et assurés que demande l'intérêt des individus et de la société toute entière.

Le clergé, et spécialement messieurs Marquis, Brassard, Chartier, Prévost et Tremblay, méritent assurément les plus grands éloges et notre bien vive reconnaissance pour tout ce qu'ils ont fait d'une manière si généreuse et louable pour le succès de cette œuvre éminemment patriotique et nationale; mais, seuls, ces dignes prêtres, bien qu'un peu aidés à la poursuivre avec la même charité et le même courage que ceux qui la leur ont fait entreprendre, n'ont pas le moyen de le faire d'une manière ni assez générale ni à un degré suffisant pour pouvoir répondre au besoin général. Il faudrait des sacrifices adéquates à l'importance de la chose. Or, il n'y a que le Gouvernement qui puisse les faire généralement, en prenant l'œuvre sous sa protection spéciale et immédiate dans tous les degrés de son opération. Il faudrait qu'il en fit lui-même volontiers tous les principaux frais, en donnant pour la colonisation des terres incultes, et en y faisant tout d'abord des établissements propres à inviter nos jeunes gens à s'y établir et à les porter à y travailler sérieusement ensemble pour atteindre ses fins.

En faisant ces établissements primitifs, encourageants et attractifs, le Gouvernement aurait le mérite de l'initiative comme il convient qu'il l'ait au premier degré, surtout à titre de donateur de ces terres, et il imprimerait à la colonisation un caractère d'autorité et de puissance qui la rendrait généralement plus agréable, plus praticable et plus efficace. Ce serait le moyen sûr et infailible d'en assurer le succès. Le Gouvernement, par cette pratique, continuerait aux nouveaux colons les heureux avantages de la tenure seigneuriale dont les anciens, nos courageux ancêtres, ont joui sous le régime féodal, pratiqué par les rois de France, à l'instar de celui des Romains.

Après avoir donné à chaque colon, au moins 100 acres de terres cultivables, à la seule condition de les habiter et d'en défricher chaque année un certain nombre d'acres, pendant dix années consécutives, de manière à compléter le nombre total d'acres défrichés pendant ce nombre d'années, le tout en proportion du nombre d'acres donnés, le Gouvernement devrait encore se charger de faire à ses frais, pour l'usage commun des colons :

- 1o. Un chemin banal avec ponts et chaussées nécessaires pour rendre facile et sûr l'accès aux demeures principales.
- 2o. Au milieu de chaque colonie importante, surtout là où il y a un pouvoir d'eau central, un moulin à moudre et à scier, pour y moudre les grains et y préparer le bois de construction pour charpente et menuiserie.
- 3o. Une maison pour la résidence du meunier ou d'un agent local du Gouvernement.
- 4o. Une maison d'école pour un instituteur et son école avec un terrain cultivable assez considérable.
- 5o. Une chapelle de dimensions convenables pour tous les résidents, avec un terrain pour y faire un cimetière.

60. Un presbytère pour la résidence d'un prêtre, avec un terrain pour jardin, cour et dépendances d'une manière convenable.

Le tout d'une dimension suffisamment spacieuse et commode, pour pouvoir répondre, pendant nombre d'années au besoin de la situation.

A l'exception du double moulin, ces bâties pourraient être livrées en pure dons gratuits, aux autorités municipales et ecclésiastiques respectivement à la charge d'en prendre soin, de les utiliser et de les faire entretenir, agrandir et renouveler au besoin, par contributions exigibles des colons par les lois du pays, pour leur bien commun, pour celui de leurs familles respectives et de leurs descendants ou remplaçants à perpétuité.

Quant au moulin, le Gouvernement pourrait en garder la possession et la gestion avec celle d'un terrain adjacent pour, le tout, constituer une espèce de domaine à l'instar de ceux des propriétaires de seigneuries pour le bien commun des habitants.

Le Gouvernement, en exerçant le droit de mouture, trouverait déjà un moyen de se récupérer des sacrifices qu'il aurait fait pour la colonisation. Ce serait au moins le moyen de perpétuer le souvenir d'une institution honorable qui constituait une belle partie des moyens employés par les rois de France pour faire la colonisation primitive du Canada.

Cette institution d'origine chevaleresque et noble, constituait le seigneur-proprétaire de seigneuries ou fiefs plus ou moins considérables, et père des familles établies sous ses auspices sur des terres concédées par lui chacune à un prix nominal. En effet, ce prix n'était véritablement qu'une simple reconnaissance du droit de suzeraineté sous nom de "cents et centes" qui ne se montaient généralement à guère plus que quelques sous et un chapon, ou seulement à une pinte de bled par an. Du sorte que, pour l'instant au moins, ces terres ne coûtaient aux colons que la prise de possession et leur défrichement, fait graduellement et à volonté, et ce tant qu'elles n'étaient pas aliénées ou vendues.

J. B. M.

### Doit-on donner de l'avoine aux chevaux avant ou après boire ?

Ce n'est pas ce que l'animal mange qui le nourrit, c'est ce qu'il digère. On doit dès lors administrer la nourriture à l'état le plus favorable à la digestion. C'est ce que l'on se propose en faisant usage du hache-fourrage, du concasseur, etc.

La digestion, on le sait, s'opère principalement dans l'estomac, et l'absorption des principes nutritifs amenés à l'état de chyle se fait dans les intestins : il est donc utile que les aliments séjourner dans l'estomac afin d'y être digérés.

Des expériences comparatives que j'ai faites en 1852 à la ferme-école départementale, sur les chevaux qui sont sacrifiés pour l'instruction des élèves, m'ont péremptoirement démontré que l'habitude de donner l'avoine entière immédiatement avant boire était mauvaise et préjudiciable. Ayant remarqué que cette coutume se continuait, non-seulement dans les campagnes, mais encore dans les villes, je me suis décidé à publier le résultat de mes expériences, dans un but d'intérêt général, la question ayant une certaine importance.

*Premier cheval.*—Je lui administrai à jeun 4 pintes d'avoine, et immédiatement après, un seau d'eau blanche ; il fut ouvert après la dernière gorgée déglutie. Je retrouvai dans l'estomac à peine une pinte d'avoine nageant dans quelques pintes d'eau ; les trois autres pintes avaient été entraînées à une assez grande distance, dans les intestins, par le courant d'eau qui avait traversé l'estomac. Ces grains donc n'auraient subi dans les intestins qu'une digestion très incomplète et auraient été, en grande partie, inutiles à la nourriture du cheval.

*Deuxième cheval (expérience contraire).*—Je lui donnai le seau d'eau blanche d'abord, puis ensuite 4 pintes d'avoine, je l'eussis dix à quinze minutes après ce repas. Je retrouvai encore toute l'avoine dans l'estomac, où elle avait déjà subi un commencement de digestion. Elle n'aurait donc quitté l'estomac qu'après une complète et utile digestion.

Ainsi donc, comme on le voit, la même quantité d'avoine donnée à un cheval, peut produire des effets différents selon les conditions dans lesquelles on l'administre. J'ai ensuite fait l'expérience sur des chevaux qui ne devaient pas être sacrifiés, et notamment sur le mien, et j'ai toujours observé qu'il y avait dans les crottins davantage de grains d'avoine non digérés, lorsque j'avais, avec intention, donné à boire après une bonne ration. Il est donc incontestable qu'il y a un grand avantage à donner les grains après boire à l'espèce chevaline.

Il y a encore une habitude vicieuse que je désirerais voir disparaître ; c'est celle de donner l'avoine et le foin aux animaux échauffés par le travail aussitôt après la rentrée à l'écurie. Ayant très-faim, ils avalent goulûment l'avoine et presque sans la mâcher ; une indigestion dangereuse peut en être la conséquence ; dans tous les cas, l'avoine se digère moins bien et profite moins à la nutrition.

Lorsqu'un cheval rentre du travail, en sueur, et plus ou moins essoufflé, on doit le bouchonner vigoureusement, le couvrir ensuite et attendre qu'il soit un peu reposé ; alors on lui donne du foin, et au bout d'une demi-heure à une heure, selon les circonstances, on lui donne à boire, immédiatement après, la ration d'avoine. Par cette habitude, on peut même donner plutôt à boire et sans danger de refroidissement, puisque l'avoine donnée après boire a un effet stimulant qui réchauffe l'animal.—H. Marlot.

### Beurre en sacs

Les fermiers du territoire de Washington, à défaut de tinettes, ont adopté, pour conserver le beurre, une méthode qui, malgré sa nouveauté, présente des traits dignes d'attirer l'attention de tous ceux qui gardent du beurre, soit pour l'usage de la famille ou pour le commerce de détail.

Voici comment ils s'y prennent. Ils mettent tout leur beurre dans des sacs de mousseline faits de telle sorte que, une fois remplis, ces sacs ont la forme d'une cylindre de trois ou quatre pouces à un pied. Aussitôt que le beurre est fait, il passe de la baratte dans ces sacs, qui sont jetés dans de grands barils contenant une saumure à laquelle on a mêlé un peu de salpêtre, et qu'on maintient au-dessous de la surface à l'aide de poids. Le tissu dont les sacs sont formés garantit le beurre de toutes les saletés qui peuvent se trouver dans la saumure, celle-ci le protège contre l'action de l'air, et on a constaté, par des expériences, que le beurre gardera plus longtemps sa saveur de cette façon qu'autrement.

A part cela, le fabricant trouve le nouveau système plus facile et moins coûteux que l'ancien, d'après lequel il faut faire usage de tinettes ou autres vaisseaux. Quant au commerçant de détail, inutile de dire l'avantage qu'il y trouve au point de vue de la sûreté et de la commodité. Le beurre ainsi enveloppé peut rester sur son comptoir sans qu'il n'ait plus à craindre de le voir injurier par la poussière ou autres choses, et il peut le livrer à ses pratiques dans une feuille de papier tout commode si c'était une boîte d'allumette. Si le consommateur, une fois chez lui, découvre des taches à l'extérieur du sac, il n'a qu'à plonger celui-ci dans un seau d'eau pure pour l'en retirer peu peu après aussi net, aussi blanc qu'auparavant. A mesure qu'il fait usage du beurre, il le coupe avec un couteau bien tranchant à l'un des bouts du rouleau, et de l'épaisseur qui lui convient le mieux.

### Petite chronique

— A une assemblée de la Société d'Agriculture du comté de Shefford, tenu mardi dernier, des arrangements furent pris pour l'achat de reproducteurs de la race bovine et chevaline. G. Stevens et Amasa E. Knowlton furent nommés pour choisir les premiers. Des parts au montant de \$1300 furent prises par part de 100 piastres chaque pour l'achat d'un étalon. Il manque encore 700 piastres dont la société se propose de payer une partie. Une assemblée des souscripteurs pour l'étalon a dû être tenue samedi le 16. Le nom de la société engagée dans cette entreprise sera : Compagnie d'importation de bétail du comté de Shefford.



— A une assemblée du Conseil Agricole de la Province de Québec tenue à Montréal le 8 mars 1872, et à laquelle assistaient treize membres du dit Conseil, une discussion s'engagea sur le *journalisme agricole*, et après un long débat sur cette question et sur l'opportunité d'avoir un organe officiel agricole. M. Lévêque, secondé par M. Blackwood: *résolu*: Que le Secrétaire reçoive instruction de donner avis aux MM. Duvernay, qu'au premier de Mai prochain la *Semaine agricole* cessera d'être l'organe officiel de ce Conseil, et qu'avec la cessation de la publication du journal cessera aussi l'allocation de mille piastres par année donnée par le Conseil à la *Semaine Agricole*.— Adopté.

## RECETTES

### Inhalation fétide

Bien des personnes se plaignent d'avoir l'haleine fétide, sans qu'on puisse souvent en accuser de mauvaises dents ou le manque de propreté de la bouche; les gencives et la muqueuse buccale sont parfaitement saines. La mauvaise odeur peut alors provenir des poumons ou du l'estomac, mais neuf fois sur dix elle a son origine dans l'estomac. Voici, dans ces cas, un remède simple, prompt et certain.

Prendre, trois heures après le repas, une cuillerée à café de la solution suivante:

Chlorate de potasse . . . 3¼ dragmes  
Eau sucrée . . . . . 3¼ onces

Se rincer en même temps la bouche avec cette solution.

Moyen pour obtenir trois récoltes du même plant de patates

Lorsque les patates sont arrivées à leur maturité, on déchausse la plante pour retirer les tubercules, sans arracher la tige; puis on couche cette tige, et on la recouvre par la terre provenant du déchaussement de la seconde plante, et ainsi de suite.

Un mois après, on fait le même travail, en reprenant la plante par où on a fini. La seconde récolte donne des patates plus grosses.

La troisième est moins abondante, et les tubercules sont de grosseur moyenne.

En examinant la tige des patates, on voit que chaque nœud présente un germe ou un petit tubercule formé. Or, en recouvrant la tige sans l'arracher, les germes se développent dans la terre ameublie par le travail d'extraction.

La preuve d'une méchante cause est de préférer des injures contre sa partie.

Quatre bonnes mères donnent le jour à quatre mauvais enfants: la sécurité, au danger; la richesse, à l'orgueil; la familiarité, au mépris; la vérité, à la haine.

## ASSUREZ-VOUS

### LA "CITOYENNE" DE MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents. Président, Sir Hugh Allan; Gérant, Ed. Stark, éer.

4 avril 1872. Jos. G. PELLETHIER, N. P.  
Agent à Kamouraska

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Kamouraska

Une session de la Cour Criminelle pour le district de Kamouraska sera tenue, au Palais de Justice de Kamouraska, VENDREDI, le CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre des prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste, et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coronaires, Connétables et officiers de la paix dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent person-

nellement avec leurs rôles, indictements et autres documents pour faire ce qui dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Bureau du Shérif,  
Kamouraska, mars 1872.

V. TACHÉ,  
Shérif.

## ACTE DE LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de

JOSEPH DIONNE, de St. Denis et PIERRE DESSAINT, de St. Louis de Kamouraska, faisant commerce en société à St. Denis, dans le District de Kamouraska sous la raison sociale de "DIONNE et DESSAINT" Faillis.

LES faillis m'ont fait une cession de leurs biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à St. Denis, au lieu d'affaires des Faillis, MARDI, le SEIZE d'AVRIL courant à ONZE heures et DEMIE A. M. afin de recevoir un état de leurs affaires et de nommer un syndic.

J. ERZ. POULIOT,  
Syndic Provisoire.

Rivière-du-Loup, (en bas) 2 avril 1872

## TERRE A VENDRE

Le soussigné nous prie d'annoncer qu'il vendra une magnifique terre, avec bâtisses, animaux, instruments d'agriculture, etc.

Elle est située au Détour du Lac Témiscouata, sur un site le plus pittoresque, au bord même du lac. Cette propriété peut à juste titre être appelée une *ferme-modèle*. Ceux qui auraient intention de devenir propriétaires d'une exploitation agricole qui ne la cède en rien, en fait d'amélioration, ne devraient pas retarder à s'adresser directement au soussigné pour connaître les conditions de vente.

EDMOND TÊTU,  
Détour du Lac Témiscouata.

## MOULINS A COUDRE DE BANNER

Prix variant de \$5 à \$10, \$25, \$40, et \$60.

Chaque Cultivateur tant soit peu à l'aïse devrait s'empresser d'acheter un des célèbres Moulins à Coudre de Banner, manufacturés par la Compagnie des Moulins à Coudre de Banner, à

### SHERBROOKE, P. Q.,

à des conditions faciles, en payant un parti du prix comptant et la balance par paiements mensuels.

C'est le moulin à coudre le plus simple et le plus facile à mettre en opération. C'est aussi celui qui fait le moins de bruit de tous les moulins construits jusqu'à ce jour. Rien dans le mécanisme pour embarrasser les Dames.

Chaque famille devrait avoir le sien.  
M. J. Belleau, marchand, a accepté l'agence à la Rivière-Quelle pour la vente de ces moulins à coudre.

On peut aussi se procurer ces différents moulins à coudre à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant au Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*.

S'adresser par lettre à JOHN RUTHVEN, agent-voyageur général, à la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata.

## APPRENTIS DEMANDÉS

DEUX jeunes gens de 16 à 17 ans, trouveraient de l'emploi comme apprentis typographes, s'ils s'adressent au soussigné Editeur-Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière.—FIRMIN H. PROULX.